



## **Note de présentation brève et synthétique retraçant les principales informations financières**

### **Budgets primitifs 2018**

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du Maire.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

75 - Autres produits de gestion courante	285 000,00 €	246 432,31 €
76 - Produits financiers	- €	9,55 €
77 - Produits exceptionnels	72 000,00 €	15 264,24 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 826 846,62 €	1 826 846,62 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	25 000,00 €	22 817,58 €
13 - Subventions d'investissement	633 799,76 €	149 455,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €	9 375,00 €

### Budget de l'eau

Dépenses	Total_Prévu	Liquidé
011 - Charges à caractère général	5 000,00 €	- €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00 €	3 408,00 €
66 - Charges financières	15 000,00 €	14 708,85 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	31 000,00 €	30 647,67 €
20 - Immobilisations incorporelles	41 948,40 €	- €
21 - Immobilisations corporelles	100 000,00 €	50 534,57 €
23 - Immobilisations en cours	379 857,45 €	89 800,30 €
27 - Autres immobilisations financières	39 466,10 €	- €

Recettes	Total_Prévu	Liquidé
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	290 975,42 €	290 975,42 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	160 000,00 €	141 376,24 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	31 807,08 €	31 807,08 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	13 034,25 €	13 034,25 €
13 - Subventions d'investissement	47 523,00 €	39 323,00 €
23 - Immobilisations en cours	39 466,10 €	- €
27 - Autres immobilisations financières	39 466,10 €	- €

### Budget de l'assainissement

Dépenses	Total_Prévu	Liquidé
011 - Charges à caractère général	75 000,00 €	38 595,19 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	18 000,00 €	17 588,60 €
65 - Autres charges de gestion courante	100,00 €	1,43 €
66 - Charges financières	93 000,00 €	91 854,12 €
67 - Charges exceptionnelles	3 000,00 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	83 000,00 €	82 414,36 €
20 - Immobilisations incorporelles	38 623,75 €	10 473,20 €
21 - Immobilisations corporelles	10 600,00 €	10 524,00 €
23 - Immobilisations en cours	413 686,88 €	25 133,75 €

## Le cadre général du budget 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune de Plombière-les-Bains (<http://www.plombiereslesbains.fr>)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 est voté le 12 AVRIL 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Pour l'exercice 2018, il est à préciser que les dépenses du budget principal liées aux amortissements n'ont pas pu être réalisées en 2017. Le budget 2018 prévoit donc la réalisation de deux années d'amortissements.

Par ailleurs, les Plombinois ont souvenir des inondations de ce début d'années et des nombreux dégâts causés aux bâtiments et infrastructures. La réparation de ces désordres est estimée à ce jour à environ 700.000 €. Il faudra donc tenir compte de cette

## La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant : assurances, subventions aux associations, frais d'entretien, factures d'énergie, etc.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population conformément aux tarifs municipaux voté par le conseil municipal (location de salles, des loyers communaux, redevances d'eau et d'assainissement, etc.), impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à la vente des bois, à la contribution sur le produit des jeux du casino, à la vente d'eau à la compagnie thermale, etc.

<b>SUIVI DES PRELEVEMENTS COMMUNAUX SUR LE PRODUIT DES JEUX DU CASINO</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>var %</b>
<b>2007</b>	638 749,81 €	
<b>2008</b>	496 759,63 €	-22%
<b>2009</b>	439 591,50 €	-12%
<b>2010</b>	428 874,13 €	-2%
<b>2011</b>	410 785,22 €	-4%
<b>2012</b>	380 393,00 €	-7%
<b>2013</b>	345 150,00 €	-9%
<b>2014</b>	328 549,00 €	-5%
<b>2015</b>	370 146,00 €	13%
<b>2016</b>	415 143,00 €	12%
<b>2017</b>	401 892,00 €	-3%

A noter que nos recettes de fonctionnement ont baissé ces dernières années du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

<b>SUIVI DES DOTATIONS DE L'ETAT</b>					
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>prévision 2018</b>
Dotation forfaitaire	665 061,00 €	616 229,00 €	562 681,00 €	530 777,00 €	537 000,00 €
Dot. de solidarité rurale	117 095,00 €	129 693,00 €	130 314,00 €	131 001,00 €	131 000,00 €

## La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes, deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la restauration de la couverture de l'église, à la construction de nouveaux réseaux d'eau potable, à l'achat de matériel pour les animations et événements, etc.).

On trouve en dépense d'investissement, le remboursement du capital des emprunts, alors que les intérêts de ses mêmes emprunts sont remboursés depuis la section de fonctionnement.

Les travaux suivants retracent les opérations d'investissement prévues au budget 2018 :

Au budget principal :

Chapitre	Article	Prog		Dépenses	Recettes
20	2031	410	Eglise/avenant MOE	20 000,00 €	
20	2031	122	Rue des Sybilles - Etudes concexes	10 000,00 €	
20	2031	12	Espace Berlioz - renovation - Etudes	124 273,63 €	
20	2031	410	Eglise St Amé/BECS	3 600,00 €	
20	2031	410	Eglise St Amé/ECОВI	4 400,00 €	
20	2031	410	Eglise St Amé/QUALICONSULT	9 600,00 €	
20	2031	128	Voirie/prog 2018/Etudes	4 000,00 €	
20	2031	122	Voirie/rue des Sybilles/Etudes	8 000,00 €	
20	2031	109	Mur Jeanne d'arc - Etudes de Maîtrise d'Œuvre	14 000,00 €	
21	21311	395	Mairie - Porte d'entrée	7 000,00 €	
21	21316	107	Element de colombarium	6 600,00 €	
21	21571	502	Remplacement moteur JUMPER maçonnerie	4 000,00 €	
21	2158	119	Achat de bacs à fleurs	3 200,00 €	
21	2158	201	Table élévatrice	650,00 €	
21	2135	392	Sono de ville	30 000,00 €	
21	2183	359	Matériel informatique	2 500,00 €	
21	2183	124	Téléphonie mairie (travaux réalisés en 2017)	6 300,00 €	
21	21312	413	Ecole - Gache électrique	5 000,00 €	
21	2184	357	Ecole - crédit matériel (banc, boîte, retro)	2 500,00 €	
21	2181	416	Parc Tivoli - huisserie gloriotte	2 500,00 €	
21	21538	378	Lampadaire à l'arrière de la Gendarmerie	2 500,00 €	
21	2181	12	Espace Berlioz - renovation - Immo	49 000,00 €	
21	2135	50	Cinéma/travaux	4 000,00 €	
21	2135	50	Cinema/enseigne	500,00 €	
21	2152	123	Voirie/passage du musée	5 800,00 €	
21	2128	116	Cascade du Parc Impérial/Cuvelage	11 000,00 €	
21	2158	118	ATM/Cuve à fioul	1 900,00 €	
21	2184	413	Ecole/Achat d'un lave linge	800,00 €	
21	21568	358	PI/déplacement d'un poteau	4 500,00 €	
21	2184	127	Achat d'une structure "CUBE"	800,00 €	
21	2188	201	ATM/matériel Espaces verts/Tivoli	2 600,00 €	
21	21578	337	Panneaux de signalisation	1 000,00 €	
23	2313	410	Eglise - Avenant travaux église - réparation pinacles	27 000,00 €	
23	2315	128	Travaux Voirie Prog 2018	80 000,00 €	
23	2315	507	Allée des hetres et viabilisation parcelles HLM - MOE	500,00 €	
23	2315	507	Allée des hetres et viabilisation parcelles HLM - TRAVAUX	4 000,00 €	
23	2315	110	ENS Houssots	138 000,00 €	
23	2315	458	Aire de jeux de Ruaux	60 000,00 €	
23	2313	12	Espace Berlioz - renovation - Travaux	40 000,00 €	
204	204131		SDEV/Travaux sur réseaux secs	33 100,00 €	

## Données récapitulatives des budgets primitifs 2018

Le tableau suivant indique les montants votés par le conseil municipal par budget et par chapitres budgétaires

Section de FONCTIONNEMENT				
Dépenses	BP	FORET	ASSAI	EAU
011 - Charges générales	1 014 000,00 €	49 000,00 €	60 000,00 €	10 000,00 €
012 - Charges de personnel	1 160 000,00 €	- €	18 000,00 €	5 000,00 €
014 - Atténuations de produits	20 000,00 €	- €	- €	- €
65 - Autres charges de gestion	255 000,00 €	48 500,00 €	100,00 €	- €
66 - Charges financières	117 000,00 €	- €	88 500,00 €	15 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €	- €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre	490 000,00 €	1 500,00 €	25 000,00 €	76 000,00 €
023 - Virement	39 682,71 €	21 331,17 €	494 934,81 €	383 464,09 €
002 - Resultat	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>3 097 682,71 €</b>	<b>120 331,17 €</b>	<b>686 534,81 €</b>	<b>489 464,09 €</b>
Recettes	BP	FORET	ASSAI	EAU
013 - Atténuation de charges	42 000,00 €	- €	- €	- €
70 - Produit des services	211 000,00 €	70 000,00 €	590 000,00 €	140 000,00 €
73 - Impôts et taxes	1 396 000,00 €	- €	- €	- €
74 - Dotations, Subventions, etc.	738 200,00 €	- €	2 000,00 €	- €
75 - Autres produits	321 000,00 €	- €	- €	- €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €
77 - produits exceptionnels	50 000,00 €	12 000,00 €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre	10 000,00 €	- €	2 000,00 €	35 000,00 €
002 - Resultat	329 482,71 €	38 331,17 €	92 534,81 €	314 464,09 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 097 682,71 €</b>	<b>120 331,17 €</b>	<b>686 534,81 €</b>	<b>489 464,09 €</b>
Section d'INVESTISSEMENT				
Dépenses	BP	FORET	ASSAI	EAU
13 - Subventions d'inv.	- €	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes	371 000,00 €	- €	86 500,00 €	32 000,00 €
20 - Immo incorporelles	197 873,63 €		28 250,00 €	25 020,00 €
204 - Subventions d'inv versées	33 100,00 €			
21 - Immo corporelles	154 650,00 €	23 021,64 €	406 440,64 €	110 209,09 €
23 - Immo en cours	349 500,00 €	- €	32 500,00 €	312 000,00 €

° Le déplacement du Musée est en cours et devrait être opérationnel en 2019. Le recrutement partagé avec le CD88, d'une conservatrice de musée est fait. Elle travaille sur le musée d'Epinal et sur celui de notre commune.

° L'assainissement de la rue des Sybilles est lancé, études en 2018 et travaux prévus en 2019.

Le programme d'animations 2018 reste dense avec de nombreuses nouveautés cette année.

Les impôts ne seront pas augmentés, mais l'équité fiscale a permis d'augmenter les recettes.

Les dotations de l'état sont enfin restées stables en 2018 après 3 baisses consécutives.

Dans cet environnement difficile, nous continuons à assurer l'essentiel, et à travailler sans compter pour faire de notre belle commune, l'une des communes les plus attractives au niveau touristique du Grand Est.

Notre capacité d'autofinancement ne nous permet pas de faire énormément de projets mais nous choisissons les projets clés. Il faut noter que les problèmes dus aux inondations ne sont pas encore intégrés dans le budget et feront certainement l'objet d'une décision modificative en cours d'année.

2018 sera également l'année de cadrage avec la nouvelle communauté de communes. Cadrage sur les compétences et leurs contenus et sur nos modes de fonctionnement.

*A Plombières-Les-Bains le 12 avril 2018*

  
Le Maire  
Albert HENRY